

Montreuil,
le mardi 18 février 2020

Émetteur : Direction des Études et Statistiques - Nathalie Cousin - Email : sostbfp@ucanss.fr

Destinataires :

Cnam, CPAM, Cnaf, CAF, Cnav, CARSAT, DRSM, UGECAM, UIOSS, Ucanss, Institut 4.10

Objet : Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle » - branches maladie, famille et retraite

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss lance sa campagne 2020 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2019, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition sur le portail extranet de l'Ucanss votre tableau de bord pour le **24 avril 2020 au plus tard**.

Cette année encore, **tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés**, dont les caisses nationales, les directions régionales du service médical ainsi que les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible dans les espaces Directeurs, Agents de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

1/ UN QUESTIONNAIRE REVU ET ACTUALISÉ

Régulièrement adapté au fur et à mesure des réformes, le tableau de bord de la formation professionnelle a été revu et actualisé en 2019 afin de tenir compte des évolutions issues de la loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette loi, qui s'applique à compter du 1er janvier 2019, transforme en profondeur le système de la formation professionnelle : évolution de la notion d'action de formation (avec intégration de l'apprentissage) ; évolution du plan de développement des compétences ; suppression du dispositif des périodes de professionnalisation ; création du dispositif de reconversion et de promotion par l'alternance (Pro-A) ; suppression du congé individuel de formation ; création du projet de transition professionnelle (PTP) ; évolution de la gouvernance, du financement et du rôle des opérateurs (OPCO, Fongecif, opérateurs du CEP...).

Ces évolutions impactent évidemment le tableau de bord de la formation professionnelle qui a été adapté afin de rendre compte de la mise en œuvre, au sein du Régime général, des dispositifs d'accès à la formation issus de cette réforme.

2/ LES INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES À CETTE APPLICATION

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

• L'accès et la sécurisation des données

L'application est accessible sur le portail extranet de l'Ucanss (<http://extranet.ucanss.fr>, partie « accès à votre espace personnel », Mes applications) depuis lundi 3 février 2020.

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à sostbfp@ucanss.fr.

• Aide en ligne

Une aide en ligne entièrement révisée - intégrant les éclairages et précisions sur les évolutions prises en compte dans cette nouvelle version - est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Raynal Le May
Directeur